

**Communication aux SASPE suite aux premières phases de
déconfinement du pays**

Cher-e-s professionnel-le-s des SASPE,

La situation que nous vivons actuellement est clairement inédite, indépendante de notre volonté à tous, perturbante voire stressante pour chacun-e : il s'agit d'une crise sans précédent qui a demandé une flexibilité incroyable à chacun et chacune dans l'accueil des enfants et leur prise en charge. Et nous vous en remercions.

Merci d'être là pour les enfants. Votre accueil au quotidien permet d'assurer leurs besoins les plus élémentaires ainsi que leur sécurité de base : vos gestes pour les porter, votre capacité à leur parler, à les rassurer sont, dans ce contexte, plus fondamentaux encore.

L'ONE et ses collaborateurs continuent d'être à vos côtés, pour vous soutenir, répondre à vos questions, vous fournir le matériel nécessaire en fonction des informations disponibles actuellement et des orientations données par le Gouvernement de la Communauté française.

L'heure est aujourd'hui au déconfinement du pays ce qui implique une nouvelle réflexion concernant l'organisation des SASPE afin de garantir la sécurité, en termes de santé publique, des enfants accueillis et du personnel. En effet, la spécificité de votre mission implique une continuité de l'accueil d'enfants en résidentiel, notamment au vu de leur placement, la gestion des contacts avec les familles, le retour de certains enfants au sein du SASPE après un séjour en famille ainsi qu'une réflexion sur la reprise des visites des parents sous certaines conditions. Par ailleurs, vous êtes amenés à assurer la prise en charge de nouveaux entrants en situation de crise sur demande des mandants, mission qu'il vous est demandé de poursuivre malgré cette crise sanitaire.

En effet, la première phase de déconfinement s'accompagne d'une remise en circulation progressive d'une partie de la population (ouverture de certains commerces, reprise de certaines activités professionnelles, fréquentation plus importante des moyens de transport en commun), qui pourrait s'accompagner d'une remise en circulation du Coronavirus (COVID-19), dans le contexte toujours actuel d'épidémie.

Dès lors, l'enjeu est d'éviter que le virus, qui pourrait être véhiculé par des personnes contaminées provenant de l'extérieur, entre dans votre structure. L'objet de la présente communication est d'actualiser à la date de ce jour les mesures sanitaires et organisationnelles transmises le 14 mars dernier.

Vous avez déjà pris des initiatives, notamment en matière de prévention, au-delà des recommandations faites précédemment par l'ONE. Les propositions qui suivent peuvent vous conforter dans le travail entrepris et vous permettre de vous appuyer sur des consignes claires relatives aux volets santé, organisationnel et pédagogique.

Mesures de prévention organisationnelles et sanitaires	3
A. Mesures générales de limitation du risque de transmission	3
1. Limiter les visites aux personnes strictement indispensables	3
2. Interdire l'accès à la structure à toute personne malade : actualisation des symptômes à prendre en compte (cf. annexe 1)	4
3. Mesures d'hygiène personnelle et de prévention des virus à transmission respiratoire pour toute personne provenant de l'extérieur et pour tout le personnel résidant à l'extérieur du SASPE	5
i. Mesure d'hygiène individuelle (cf. annexe 2)	
ii. Distanciation physique	
iii. Port du masque (cf. lien dans le courrier & annexe 3)	
4. Mesures d'aération et d'hygiène des locaux (cf. annexe 2)	6
B. Nouvelles mesures pour les parents, les nouveaux entrants, les sorties d'enfant et la visite de l'AS en famille	7
1. Parents : organisation des visites (voir annexe 4)	7
2. Nouveaux entrants	7
3. Sorties d'enfant	7
4. Visite du travailleur social du SASPE en famille	7

Mesures de prévention organisationnelles et sanitaires

Introduction

Il importe tout d'abord de rassurer les professionnels en rappelant que les jeunes enfants en bonne santé encourent très peu de risques de développer des formes sévères de la maladie, selon l'évidence scientifique actuelle. En effet, même si les enfants peuvent eux aussi être infectés par le virus tout comme les adultes, la plupart du temps ils ne tombent pas malades et présentent peu de symptômes (formes pauci-symptomatiques), voire pas de symptômes du tout (formes asymptomatiques). Certaines études suggèrent que les enfants seraient aussi fréquemment infectés que les adultes mais que l'infection reste chez eux silencieuse (enfants asymptomatiques). De plus, parmi tous les cas recensés chez les enfants dans le monde, les infections graves sont très rares.

Une attention particulière devra cependant être portée aux enfants appartenant aux groupes à risque de développer des formes sévères de COVID-19.¹ Il faudra se référer pour ces enfants au médecin référent qui devra les identifier et veiller à leur suivi préventif.

Par principe de précaution, des mesures organisationnelles et sanitaires doivent être mises en œuvre afin de limiter le risque de transmission du virus au sein de la collectivité.

A- Mesures générales de limitation du risque de transmission

1. Limiter les visites aux personnes strictement indispensables

Dans la mesure du possible, il faut limiter l'accès au SASPE aux personnes strictement indispensables et nécessaires au maintien du fonctionnement de la structure, tout en préservant le lien affectif du parent avec l'enfant.

Parmi les personnes strictement indispensables, l'ONE entend :

- L'accueil d'enfants nouvellement entrants et leur accompagnateur au moment de leur arrivée ;
- le personnel engagé pour suppléer des absences ou renforcer l'équipe, notamment en vertu des mesures prises par le Gouvernement qui vous permet de dépasser les normes d'encadrement prévues par l'arrêté du 30/04/2009 et de bénéficier d'une majoration des subsides à concurrence de 5% de votre subvention pour la période du 16 mars au 18 mai.
- la visite effectuée dans l'intérêt de l'enfant auprès d'un psychologue, kinésithérapeute, logopède,...
- la **visite de certains parents** à partir du 18 mai est **possible en présentiel sous certaines conditions qui permettent de garantir la sécurité sanitaire** (pour l'organisation de ces visites, voir partie B, 1. Parents). Il appartient à la direction et à l'équipe PMS du SASPE d'analyser la pertinence de celles-ci, en collaboration et/ou avec l'accord de l'autorité mandante (juge de la jeunesse/SAJ/SPJ) : par

¹ Groupes à risque en Pédiatrie sur Sciensano : <https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/Liste%20des%20patients%20%C3%A0%20risque%20en%20p%C3%A9diatrie%20FR%20FINAL.pdf>

exemple, si l'état psychologique de l'enfant le nécessite, s'il s'agit d'une adoption en cours, d'une réintégration en famille interrompue par la période de confinement, etc. En dehors de ces visites prioritaires, la poursuite des contacts téléphoniques et appels vidéo est privilégiée.

Par ailleurs, les retours en famille pour de courte période (week-ends, ...) sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

2. Interdire l'accès à la structure à toute personne malade : actualisation des symptômes à prendre en compte

Pour rappel :

- ne pas se rendre au SASPE lorsque l'on présente des symptômes de COVID-19
- interdire l'accès à toute personne présentant des symptômes de COVID-19 (voir annexe 1 check-list)

- **Symptômes de COVID-19 :**

La liste des symptômes compatibles avec une infection COVID-19 a évolué (voir Annexe 1 « Check List »). Selon la dernière mise à jour de Sciensano les symptômes les plus fréquents sont :

- **toux, difficultés respiratoires, douleur thoracique, perte de goût et/ou d'odorat sans cause apparente,**

mais d'autres symptômes doivent également être pris en compte tels que :

- **fièvre², douleurs musculaires, fatigue, rhinite (encombrement ou écoulement nasal), maux de gorge, maux de tête, perte d'appétit, diarrhée aqueuse sans cause apparente.**

Chez les personnes présentant des symptômes respiratoires chroniques (toux chronique, asthme...), toute aggravation de leurs symptômes habituels peut être un signe d'infection COVID-19.

Chez les enfants peuvent être présents les mêmes symptômes que chez l'adulte mais certains sont difficilement observables selon l'âge (notamment chez les enfants en bas-âge).

S'agissant d'un nouveau virus, cette liste de symptômes n'est pas exhaustive, et sera actualisée au fur et à mesure des connaissances acquises sur le virus. Dans le contexte actuel d'épidémie, nous appelons donc à la prudence et à **l'importance que ces symptômes soient bien connus du personnel.**

- **Conduite à tenir pour le personnel qui présenterait l'un de ces symptômes :**

- Informer la direction et immédiatement s'isoler au domicile.

² Fièvre chez l'enfant : ≥ 38° en intra rectal – fièvre chez l'adulte : : ≥ 37,5° en axillaire

- Contacter son médecin traitant par téléphone qui évaluera la situation et prendra les mesures nécessaires.
 - Si une toux ou des éternuements apparaissent en cours de journée, immédiatement appliquer les gestes barrière d'hygiène de la toux (cf. point 3) et bien se laver les mains avant de quitter la structure.
 - Quel que soit le symptôme apparu, par principe de précaution porter un masque dans le trajet du SASPE vers le domicile, en attendant d'avoir le diagnostic de son médecin.
- **Conduite à tenir vis-à-vis du visiteur ou du collègue présentant un symptôme :**
 - L'informer des mesures sanitaires du SASPE qui visent à protéger les enfants et le personnel du COVID-19.
 - L'inviter à quitter la structure, à s'isoler au domicile et à contacter son médecin traitant par téléphone.
 - Lui rappeler de porter un masque lors du trajet jusqu'à son domicile.

Si possible, il faudra désigner une/plusieurs personne(s) responsable(s) de l'accueil de toute personne extérieure. Cette personne devra faire le filtre à l'entrée notamment lors des visites de parents. Pour ce faire, elle pourra s'aider d'une check list (cf. annexe n°1 « Check list des symptômes COVID-19 »). Ce filtre devra également être fait par téléphone auprès des parents souhaitant organiser une visite lors de la prise de RDV (cf. point B 1. PARENTS : organisation des visites).

3. Mesures d'hygiène personnelle et de prévention des virus à transmission respiratoire pour toute personne provenant de l'extérieur et pour tout le personnel résidant à l'extérieur du SASPE

Elles comprennent : l'hygiène des mains, les gestes barrière, la distanciation physique, et le port de masque.

- **Mesures d'hygiène individuelle : hygiène des mains et gestes barrière**

Ces mesures doivent s'appliquer chaque jour et être régulièrement expliquées au personnel mais aussi à toute personne provenant de l'extérieur. Au quotidien, chaque professionnel doit renforcer son attention et les appliquer avec rigueur. Vous trouverez un rappel de toutes les mesures d'hygiène individuelle dans l'annexe n°2 « Mesures d'hygiène en SASPE »

- **Distanciation physique :**

Gardez une distance d'au moins 1,5 mètre avec les personnes que vous croisez en dehors de votre foyer, dans vos trajets à l'extérieur. A l'intérieur de l'établissement, dans la mesure du possible, essayez de garder les distances avec les autres membres du personnel et de ne pas vous réunir tous en même temps dans une même pièce fermée.

Les règles de distanciation physique doivent être respectées lors de l'accueil de tout visiteur (cf. 1. PARENTS : organisation des visites).

- **Port du masque :**

L'ONE a fourni des masques chirurgicaux pour tout le personnel du SASPE (puéricultrices/ éducateurs, personnel PMS, administratif et logistique) à porter selon l'usage prévu. Vous trouverez des explications sur l'utilisation de ces masques chirurgicaux (ainsi qu'une affiche) sur <https://www.one.be/professionnel/coronavirus/faq/>

Le port de masque complète les gestes barrière mais **ne se substitue en aucun cas aux autres mesures d'hygiène**. Le personnel est invité à porter ce masque dans les lieux communs du SASPE (couloirs, réfectoire, vestiaire...). Durant la journée, en section, le port du masque reste facultatif.

Le port de masque est notamment recommandé dans les situations suivantes :

- lors du change et tout soin prodigué à l'enfant ;
- lorsque vous êtes en présence d'autres membres du personnel dans une même pièce ;
- lorsque vous accompagnez l'enfant pour une visite chez un spécialiste (psychologue,...);
- lors d'une visite prioritaire d'un parent ;
- lors de vos déplacements en transport en commun entre votre domicile et le SASPE.

D'un point de vue sanitaire, il est préférable de porter le masque de manière continue plutôt que de manière intermittente afin de limiter les risques de contamination liés à la manipulation du masque. Néanmoins, il faudra adapter cette mesure sanitaire à votre réalité de terrain et à l'acceptation du port de masque par les enfants. Si le port de masque se fait de manière discontinue sur la journée, il est dès lors impératif de bien respecter les bonnes conditions d'utilisation du masque afin de limiter les risques de contamination.

NB : Si le personnel porte un masque pour venir de son domicile au SASPE, il est demandé d'en changer lors de son arrivée. S'il s'agit d'un masque en tissu, le conserver dans une pochette stérile (par exemple dans une enveloppe en papier, une pochette en tissu propre réservée à cet effet, une boîte hermétique, mais pas dans la poche du pantalon ou du manteau).

En annexe n° 3 vous trouverez également des réponses concernant :

- **Les enfants peuvent-ils porter un masque ?**
- **Quels conseils pour le port de masque en présence d'enfants ?**

Le point port du masque par le parent sera abordé dans l'annexe 5 « organisation des visites des parents »

4. Rappeler au personnel les mesures d'aération et d'hygiène des locaux :

Ces mesures doivent être appliquées chaque jour, même en dehors d'infection déclarée. Elles concernent les locaux, le matériel, les jouets, et le linge. Retrouvez tous les conseils dans l'annexe n° 2 « Mesures d'hygiène en SASPE ».

Privilégiez les activités à l'air libre si possible plutôt qu'à l'intérieur, et profitez de la sortie des enfants pour bien aérer les locaux. Il est impératif d'aérer les pièces **plusieurs fois par jour, minimum 15 minutes** à chaque fois.

Communiquez régulièrement l'ensemble de ces mesures à votre personnel.

B- Nouvelles mesures pour les parents, les nouveaux entrants, les sorties d'enfant et les visites de l'AS en famille

1. PARENTS : organisation des visites

Une visite - dite prioritaire - d'un parent peut s'envisager à partir du 18 mai. Elle implique une organisation rigoureuse du SASPE. Vous trouverez toute information utile dans l'annexe n°4.

2. NOUVEAUX ENTRANTS

Depuis le 4 mai, nous sommes dans une phase progressive d'assouplissement des mesures de confinement. Le déconfinement s'accompagne de mesures visant à éviter une nouvelle propagation du virus. Parmi celles-ci : la mise en place de testings pour les nouveaux entrants dans les collectivités résidentielles.

L'opérationnalisation de cette mesure nécessite encore certains aménagements.

Nous reviendrons vers vous sur ce sujet le plus rapidement possible.

3. SORTIES D'ENFANTS

- Préférer l'utilisation des espaces extérieurs du SASPE et à défaut les espaces d'activités intérieurs.
- Limiter les sorties hors du SASPE à celles indispensables pour l'enfant (visite chez un spécialiste, ...) :
 - o Dans ce cas, l'adulte qui accompagne doit porter un masque qu'il jette à son retour
 - o L'enfant et l'adulte se laveront soigneusement les mains à leur retour
 - o La tenue vestimentaire de l'enfant est changée avant de rejoindre son groupe
- Pas de week-ends en famille jusqu'à nouvel ordre.
- Sortie de l'enfant pour aller chez un spécialiste ou pour aller à l'école.

4. VISITE DU TRAVAILLEUR SOCIAL DU SASPE EN FAMILLE

Seules les visites prioritaires du travailleur social au domicile de la famille de l'enfant peuvent reprendre, moyennant le respect des mesures d'hygiène et les gestes barrière. La visite prioritaire est déterminée en fonction de l'intérêt de l'enfant ou de l'avancée du projet de vie déterminé avant le confinement.
